

Section 1 - Identification de la substance et de la société

Identification du produit : Batterie Lithium Ion rechargeable 12.8v - 4.4A/h - 56.32 Wh
- Ref : R309/094

Identification de la société : ATDV rue Marie Curie, Zone industrielle Mitry-Compans,
77290 MITRY-MORY - France
Tel: 01 60 21 64 00
Fax: 01 60 21 64 01
Email : atdv@atdv.fr - Site internet : www.atdv.fr

Contact en cas d'urgence : CHEMTREC
Centre d'appel d'urgence de l'industrie chimique pour les incidents mettant en jeu des matières dangereuses.
Tel : 01 61 44 14 20

Section 2 - Identification des dangers

Dans des conditions normales d'utilisation de la batterie, les composants internes ne présentent aucun danger pour la santé. Les informations suivantes sont fournies pour l'électrolyte de batterie (acide) et pour une exposition qui peut se produire lors de la rupture du conteneur ou dans des conditions de chaleur extrême comme un incendie.

Aperçu du danger : La batterie ne doit pas être ouverte ou brûlée. La combustion ou l'exposition à l'électrolyte peut être nocive. Si la batterie est ouverte ou cassée, les risques suivants s'appliquent :



En cas de contact avec les yeux : L'électrolyte de la batterie peut provoquer une grave irritation, des brûlures et des dommages à la cornée.

En cas de contact avec la peau : L'électrolyte de la batterie (acide) peut provoquer une grave irritation, des brûlures et une ulcération.

En cas d'absorption par la peau : Pas de risque d'absorption.

En cas d'inhalation : Les vapeurs d'acide générées pendant le chargement de la batterie ou le déversement de l'électrolyte dans un espace confiné peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

En cas d'ingestion : L'ingestion d'électrolytes irrite gravement la bouche et la gorge, entraînant de graves brûlures de la bouche et du transit gastro-intestinal.

Effets aigus sur la santé : L'exposition et/ou le contact avec l'électrolyte de la batterie (acide) peuvent entraîner une irritation aiguë de la peau, des lésions cornéennes des yeux, une irritation des muqueuses des yeux et des voies respiratoires supérieures, y compris les poumons.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BATTERIES TIGUN 34

Mise à jour le 11/10/2022

Effets chroniques sur la santé : Une surexposition chronique au nickel peut entraîner le cancer ; le contact cutané peut entraîner une dermatite chez les personnes sensibles.

Conditions médicales aggravées par l'exposition : La connaissance des informations toxicologiques disponibles et des propriétés physiques et chimiques de l'électrolyte suggère qu'une surexposition est peu susceptible d'aggraver les conditions médicales existantes.

Section 3 - Composition - Informations sur les composants

Composants	% en poids.	Numéro CAS	Numéro EINECS	Formule moléculaire
Alumine	65.45%	1344-28-1	215-691-6	Al ₂ O ₃
Oxyde de fer	1.35%	1309-37-1	215-168-2	Fe ₂ O ₃
Dioxyde de silicium	29.25%	14808-60-7	215-684-8	SiO ₂
Oxyde de potassium	0.41%	12136-45-7	231-211-8	K ₂ O
Dioxyde de titane	2.15%	1317-80-2	215-280-1	TiO ₂
Oxyde de sodium	0.37%	1313-59-3	235-641-7	Na ₂ O
Oxyde de calcium	0.7%	73018-51-6	215-138-9	CaO
Oxyde de magnésium	0.3%	1309-48-4	215-171-9	MgO

Section 4 - Premiers secours

- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau claire froide durant au moins 15 minutes y compris sous les paupières. Consulter immédiatement un médecin après le rinçage.
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Si de l'acide a éclaboussé des vêtements ou des chaussures, retirez-les et jetez-les. Si une irritation persiste, consultez un médecin.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si l'un des effets persiste ou s'amplifie, consultez un médecin.
- Ingestion : Electrolyte : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau claire froide et consulter immédiatement un médecin en lui montrant l'étiquette du produit.
Plomb : Consulter un médecin.



Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :	Utiliser un extincteur à poudre, mousse ou CO^2
Précautions pour les pompiers :	Utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection complets.
Dangers spécifiques :	Les batteries peuvent éclater et libérer des produits dangereux lorsqu'elles sont exposées à un incendie.

Section 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :	Porter des bottes résistantes aux acides, un écran facial chimique, des lunettes anti-éclaboussures chimiques et des gants résistants aux acides.
Précautions pour l'environnement :	Isoler les batteries des autres matériaux et tenir loin de toute source de chaleur. Contenir le déversement en endiguant avec de la soude (carbonate de sodium) ou de la chaux vive (oxyde de calcium). Couvrir le tout avec l'un ou l'autre des produits chimiques. Bien mélanger. Assurez-vous que le mélange est neutre, puis recueillez les résidus et placez-les dans un fût ou un autre récipient approprié. Éliminer comme un déchet dangereux. Ne pas rejeter d'acide non neutralisé dans la nature.

Section 7 - Manipulation et stockage

Manipulation :	Un court-circuit accidentel entraînera une hausse de température de la batterie et raccourcira sa durée de vie. Assurez-vous d'éviter les courts-circuits, car la chaleur peut provoquer la rupture du boîtier de la batterie et démarrer un incendie. Les batteries stockées en vrac dans de grands conteneurs ne doivent pas être secouées. S'assurer qu'aucun élément métallique conducteur d'électricité ne soit à proximité des cosses des batteries lors des manipulations.
Précautions particulières :	Ne pas endommager ni retirer le boîtier externe. Les batteries peuvent éclater ou s'éventer si elles sont démontées, écrasées ou exposées à des températures élevées. N'utilisez pas de chargeur non autorisé ou d'autre méthode de charge.
Stockage :	Stocker les batteries dans un endroit sec à température ambiante normale. Éviter la lumière directe du soleil, les



températures élevées et l'humidité élevée. Éviter tout contact avec des matériaux conducteurs, de l'eau, de l'eau de mer, des oxydants forts et des acides forts.

Section 8 - Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

Protection des mains :	Aucune dans des conditions normales de manipulation. Utiliser des gants normalisés ayant une protection contre les acides si vous manipulez une batterie ouverte ou qui fuit.
Ventilation :	Non requise dans des conditions normales de manipulation. La batterie ne doit pas être ouverte. En cas de démontage d'une cellule, elle devra être stockée dans une armoire ignifugée, à l'écart des combustibles.
Protection respiratoire :	Aucune n'est requise dans des conditions normales de manipulation. En cas d'irritation des voies respiratoires, porter un respirateur adapté à la protection contre les vapeurs acides.
Protection des yeux :	Aucune requise dans des conditions normales de manipulation. Portez des lunettes de sécurité avec protections latérales si vous manipulez une batterie ouverte ou qui fuit.
Autre équipement de protection :	Aucun requis dans des conditions normales de manipulation.

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Etat physique solide
Odeur :	Inodore
Seuil d'odeur :	Non applicable
PH :	Non applicable
Point de fusion - Congélation :	1 910°C
Point d'ébullition initial :	Non applicable
Point d'éclair :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable
Inflammabilité :	Pas déterminé
Limite d'explosion :	Pas déterminé
Pression vapeur :	Non applicable
Densité :	2.76 g/cm ³ à 20°C
Solubilité :	Insoluble dans l'eau
Température d'auto-inflammation :	Non applicable
Température de décomposition :	Non applicable
Porosité apparente :	2.58



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BATTERIES TIGUN 34

Mise à jour le 11/10/2022

Section 10 - Stabilité et réactivité

Stabilité :

Instable Stable

Conditions à éviter :

Flammes, étincelles et autres sources de chaleur

Incompatibilité :

Matériaux conducteurs, eau, eau de mer, oxydants forts et acides forts, bases fortes.

Danger potentiel :

Emission de vapeurs acides ou nocives lors d'un incendie.

Polymérisation :

N'arrivera pas

Conditions à éviter :

Flammes, étincelles et autres sources de chaleur, matières incompatibles. Évitez également la lumière directe du soleil et une humidité élevée.

Section 11 - Informations toxicologiques

Il n'y a pas de données disponibles sur le produit lui-même. Les informations sur les matériaux internes composant la cellule sont les suivantes.

Produits toxiques :

Oxyde d'aluminium : Al_2O_3 - Oral (rat) LD50 > 5000 mg/kg

Irritant pour la peau et les yeux

SiO_2 - IARC : groupe 1 : cancérogène pour l'homme (14808-60-7, silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou cristobalite)

Autres informations toxicologiques :

Section 12 - Informations écologiques

Dégradabilité :

Les cellules de batteries ne sont pas biodégradables. Ne pas jeter ou enterrer la batterie dans la nature.

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Section 13 - Considérations relatives à l'élimination

Méthode de traitement :



Les batteries usagées intactes ne sont pas considérées comme des déchets dangereux. Elles doivent être remises à un récupérateur recycleur agréé, selon les règlements locaux en vigueur.

Section 14 - Informations relatives au transport

Général :

Dans tous les cas d'un transport, terrestre, aérien et maritime, ne pas exposer au feu, à l'humidité, à l'eau et au rayons solaires. Les véhicules de transport doivent être équipés d'équipements de lutte contre l'incendie appropriés. En été, préférer le transport le matin ou le soir. Le véhicule de transport doit avoir une mise à la terre, l'intérieur du véhicule doit être équipé d'un système pour réduire l'électricité statique. Ne pas transporter avec des antioxydants, de l'acide, de la base. En transit, protéger de la pluie et de la chaleur.

Numéro UN :

Soumis à la réglementation de transport UN3481
Batteries au lithium-ion emballées avec un équipement, y compris des batteries au lithium-ion polymère

Classe de risque de transport :

Classe 9

Groupe d'emballage :

II

Réglementation des transports internationaux :

Association du transport aérien international (IATA) conformément à l'instruction d'emballage 966, section I
Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) conformément aux dispositions spéciales A188 et A230.
Réglementations américaines sur les matières dangereuses conformément à 49 CFR 173.185 et à la disposition spéciale A188.
Les batteries sont emballées conformément aux exigences de la 56e édition de la réglementation IATA sur les marchandises dangereuses (DGR).

Un coffret contient (2) deux batteries par outil. Cela signifie qu'il y a (2) batteries par carton. Chaque batterie est évaluée à 56.32 Wh et pèse 0,5 kg. Cela signifie que chaque carton contient 1 kg de batteries > 100 Wh, ce qui les rend compatibles avec le transport (PAX).

L'exigence maximale (PAX) de 5 kg sera satisfaite avec 1 coffret d'outil avec 2 batteries par coffret. (1x2x1kg=2kg)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BATTERIES TIGUN 34

Mise à jour le 11/10/2022

L'exigence maximale (CAO) de 35 kg sera satisfaite avec 34 coffrets d'outils avec 2 batteries par coffret.

(34x2x0.5kg=34kg)

Le transport des batteries rechargeables Lithium-Ion réglementé par les nations unies tel que détaillé dans le « Règlement type sur le transport des marchandises dangereuses Réf. ST/SG/AC.10/1 Révision 18 2013 ».

Défini par l'ONU dans les « Recommandations sur le transport des marchandises dangereuses Chapitre 38.3 Manuel d'épreuves et de critères Réf. ST/SG/AC.10/11 Cinquième édition révisée 2011 ». Les cellules lithium-ion et les blocs-batteries peuvent ou non être affectés à la classe 9 UN3480 dont le transport est limité.

Section 16 - Autres informations

Date : 11/10/2022 création

Avertissement

Ces informations ont été établies à partir de sources considérées comme fiables et sont, au mieux de nos connaissances et de nos convictions, exactes et fiables à cette date. Cependant, aucune représentation, garantie (expresse ou implicite) ou garantie n'est faite quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Ces informations concernent le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité de ces informations pour son usage particulier. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour toute perte ou dommage pouvant survenir, qu'il soit direct, indirect, accessoire ou consécutif, de l'utilisation de ces informations.